

[Nouvelles diverses]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **23 (1885)**

Heft 35

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-188848>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

derrière³. Pour celles-ci, évidemment, c'était trop loin ! il ne valait pas la peine d'aller les chercher.

Ce détail nous donne une idée du peu de cas qu'on faisait de nos forêts, il y a un demi-siècle, et des règlements absurdes qui en régissaient certaines parties. Dans les communes de montagne, il y avait aussi des abus criants. Ainsi les concessions de bois de bâtisse accordées gratis à tout bourgeois assez riche pour se construire une grande et bonne maison, tandis que le pauvre, le chétif, végétaient dans leurs vieilles chaumières, sans espoir de les relever jamais. Avec nos institutions nouvelles de 1830, la plus grande partie de ces vieilles iniquités disparurent ; la loi devint la même pour tous les citoyens.

Il y a cinquante ans, la toise de planches de beau sapin, soit cent pieds carrés d'un pouce d'épaisseur, se vendait cinq francs au plus, rendue en chantier ou à domicile ; dès 1830 on parlait déjà de sept francs. Aujourd'hui, grâce à l'éclaircissement des forêts, ainsi qu'aux interminables constructions de Lyon, de Genève et un peu de partout, les belles planches de sapin sec sont achetées parfois jusqu'au prix excessif de vingt francs la toise. Comment donc s'étonner que les forêts diminuent et que les loyers soient si chers ! — Un lot de trois sapins rouges, faisant chacun trois billons à planches, une poutre et un chevron, se vendait autrefois dix-huit à vingt francs ; aujourd'hui, cela va jusqu'à cent dix, cent quinze ; par où l'on voit que l'augmentation de prix ne profite guère qu'au propriétaire du sol forestier. Je prends ici un terme moyen pour point de comparaison, car un sapin hors ligne, haut de cent dix pieds et d'un diamètre proportionné à cette élévation, se vend dans les forêts jusqu'à deux cent cinquante francs. Encore quelques années, et il n'en existera plus de pareils sur nos vieilles montagnes du Jura.

Le bûcheron montagnard se lève avec le jour ; en général, il est moins matineux que le paysan de la plaine. Pendant que ce dernier frappe à coups redoublés du fléau sur le froment, l'homme des bois dort tranquille dans son lit. Que ferait-il de si bonne heure ? Quand il est debout, son gros bonnet de laine enfoncé jusqu'aux oreilles, il va à l'écurie, donne à manger à son cheval et regarde ensuite les sigens du temps, tout en bourrant sa pipe. Un montagnard sans pipe, à sept heures du matin, c'est rare. Sa femme fait chauffer de l'eau pour le café et bouillir le lait de la chèvre. Des pommes de terre pelées cuisent aussi dans la marmite d'un autre compartiment du fourneau. L'homme vient se chauffer les doigts un moment, puis il retourne à la rue et arrange son char, dont il rapproche les trains, afin d'épargner de la peine au cheval dans les montées difficiles. Après cela, il étrille ou fait semblant d'étriller l'animal. Quand ce dernier s'est rendu tout seul à l'abreuvoir et en est de retour, son maître va déjeuner. Le café, le lait, les pommes de terre pilées, bien blanches, tout cela disparaît, sans que le montagnard ait autre chose à faire qu'à ouvrir la bouche et avaler. Pour ceux qui aiment un tel potage, d'ailleurs sain et nourrissant, c'est fort commode. Point n'est besoin d'un ratelier en ivoire d'hippopotame, implanté dans l'or ou dans la gutta-percha. Les robustes montagnards n'ont pas recours à de tels artifices masticateurs ; leurs incisives sont tranchantes, leurs canines pointues et leurs molaires assez fortes pour casser un noyau de pêche. Naturelle au suprême degré, leur mâchoire n'a qu'un point d'usure chez les hommes, et encore ils ne donneraient pas cela pour beaucoup : c'est la place du tuyau de pipe, entre la première incisive et la canine de droite.

(A suivre.)

³ Contre-pente au nord.

La flèche de la cathédrale de Strasbourg, qui s'élève à 142 mètres, représentait jusqu'ici la plus grande hauteur atteinte par le travail des hommes. Elle cède le pas aujourd'hui à la flèche en fonte de la cathédrale de Rouen, qui vient d'être terminée.

Aucun des monuments élevés par la main des hommes n'a fait dans le monde un si magnifique et si grand piédestal à la Croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le Dôme de Saint-Pierre de Rome, la merveille de l'art chrétien, jeté dans les cieux par le génie de Bramante et de Michel-Ange, a élevé la croix à 138 mètres au-dessus du sol.

Strasbourg atteint avec son clocher si fier et si célèbre 142 mètres, Amiens 134, Chartres 122, Notre-Dame de Paris 68, le Panthéon 94, la croix comprise. La pyramide d'Egypte la plus élevée, celle de Cheops, mesure 146 mètres.

Parmi les édifices les plus modernes, le Dôme de St-Paul de Londres a 110 mètres, celui de Milan 109, l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles 108, le Dôme des Invalides 105.

Ainsi la flèche de la cathédrale de Rouen, avec ses 150 mètres, est le monument le plus élevé du monde.

La manière dont on affranchissait les lettres à l'origine est assez curieuse. Voici ce que porte un règlement de 1653 :

« On fait à scavoir à tous ceux qui voudront écrire d'un quartier de Paris en un autre, que leurs lettres, billets ou mémoires seront fidèlement portés et diligemment rendus à leur adresse et qu'ils en auront promptement response, pourveu que, lorsqu'ils écriront, ils mettent, avec leurs lettres, un *billet* qui portera *port payé*, parceque l'on ne prendra point d'argent ; le quel billet sera attaché à la dite lettre... Chacun estant adverty, que nulle lettre ni response ne sera portée, qu'il n'y aye avec icelle un *billet de port payé*, dont la date sera remplie du jour et du mois qu'il sera envoyé... Le commis général qui sera au Palais vendra de ces *billets de port payé* à ceux qui en voudront avoir, pour le prix d'un sou marqué... et chacun est adverty d'en acheter pour sa nécessité le nombre qu'il lui plaira, etc. »

Une collation.

Les élèves d'une de nos écoles faisaient, il y a quelques années, une promenade à Genève, accompagnés de leurs maîtres et d'un municipal. La réception, qui fut charmante, — une de ces réceptions comme les Genevois savent les faire, — enchantait nos visiteurs.

Le municipal, qui ne savait pas sortir de chez lui sans être armé d'une demi-douzaine de discours, affligé d'un besoin inouï de pérorer partout et à tout propos, brûlait du désir de monter sur un banc et de donner un échantillon de ses talents oratoires. C'est ce qu'il fit en remerciant vivement les Genevois, dans un discours qu'il voulut terminer par un de ces traits de génie et d'éloquence qui lui étaient familiers :

« Nous autres Vaudois, pauvres Spartiates, s'écria-t-il, sommes vraiment confus de la réception